

VŒUX 2012

DISCOURS PRONONCE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Une nouvelle année commence et j'ai la joie de vous retrouver dans cet Espace Maintenon, dont nous avons fêté les 10 ans au mois d'octobre dernier. En mon nom et celui du Conseil Municipal je vous souhaite une année pleine de surprises à partager avec tous vos proches.

Autour de moi sont regroupés les membres actifs du Conseil Municipal, qui m'assistent avec entrain dans la gestion municipale. Je les remercie, ainsi que les membres du CCAS et ceux du Comité des fêtes pour le temps précieux qu'ils consacrent à l'animation de notre vie communale.

Je remercie également les salariés de la Commune et ceux du Syndicat scolaire qui œuvrent pour le service public quotidien, ce service public de proximité, si important pour l'égalité des citoyens, tout particulièrement à la campagne.

Je salue cordialement Olivier Jardé, Député de la Somme, Conseiller Général du Canton de Boves, qui soutient régulièrement notre action communale dans la recherche et l'obtention de subventions de l'État pour nos investissements.

Le dynamisme de la Commune attire de nouveaux habitants. 2011, comme 2010, a vu de nombreuses familles rejoindre le village, soit dans les maisons qu'elles ont fait construire, soit dans les logements en location dont le nombre augmente régulièrement. De nombreux nouveaux Gentellois sont présents ici ce soir. Je suis heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans notre village. Je vous encourage à participer aux activités locales et à prendre votre part dans l'animation et la vie du village. Contrairement à l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés », je vous propose « pour vivre heureux, vivons reliés ». En cette période de crise économique et morale, l'ouverture aux autres et la solidarité sont, plus que jamais, les outils nécessaires à une intégration réussie dans notre communauté villageoise.

L'évolution de la population de Gentelles a très fortement fluctué au cours du temps. En 1876, Gentelles comptait 630 habitants. Ce nombre tombe à 502 en 1901 pour s'effondrer à 293 en 1926, après la guerre de 14/18. En 1975, nous étions remontés à 358 puis à 461 en 1999. Au mois de janvier 2011, le recensement de la population de Gentelles a été réalisé. A cette date, nous dépassions les 550 habitants. Compte tenu des constructions en cours et des demandes de permis de construire déposées et attendues, nous devrions progresser encore un peu cette année.

Au cours de l'année 2011 de nombreux investissements ont été réalisés à Gentelles, par la Commune, la Communauté de Communes du Val de Somme et la SICAE :

La Commune de Gentelles a continué la rénovation de l'école, pour améliorer l'accueil des enfants, réaliser des économies d'énergie et mettre en conformité, avec les normes actuelles de sécurité, la chaufferie passée au gaz, le tout pour un montant de 63 000 € subventionnés à hauteur de 6 000 € par le Conseil Général de la Somme et 16 300 € par l'Etat, dont 4 000 € sur la réserve parlementaire d'Olivier Jardé.

Une somme de 5 500 € a servi à la protection des vitraux de l'église contre le vandalisme.

Pour la sécurité des piétons, une première tranche de trottoir a été aménagée, rue Victor Hugo, voie où la circulation automobile est la plus importante. Ces travaux ont coûté 41 700 €, subventionnés à hauteur de 10 000 € sur des crédits spéciaux du Ministère de l'Intérieur, obtenus par l'intermédiaire d'Olivier Jardé.

Enfin, nous avons fait l'acquisition du hangar situé en face de la mairie, pour y stocker le matériel communal et y aménager un atelier. Cet investissement de 53 000 € a été presque entièrement financé par la vente d'un terrain à bâtir, rue Faidherbe.

Je tiens à souligner que tout cela a été fait sans augmentation des taux de la part communale des impôts locaux. La Commune est faiblement endettée et n'a souscrit aucun emprunt toxique.

La Communauté de Communes du Val de Somme a financé l'installation du plateau multisport de l'Espace Faidherbe ainsi que des aménagements de voirie, Place Godailler Decaix et à l'entrée de l'agglomération rue Faidherbe.

Un chantier important a été financé par la SICAE, l'implantation d'un réseau de distribution de gaz propane dans plusieurs rue de Gentelles, avec à ce jour 25 abonnés. Ce dossier n'est pas clos, car si le réseau passe près de chez vous, il est toujours possible de demander un raccordement. Une extension du réseau reste également possible, là où il n'existe pas, si suffisamment de nouvelles demandes de raccordement permettent l'équilibre financier, à long terme, de ce nouvel investissement.

L'enveloppe prévue pour les investissements communaux de 2012 est plus réduite. Le gros dossier concerne la sécurité routière avec la réalisation de la 2ème et dernière tranche du trottoir de la rue Victor Hugo et la rénovation des panneaux de signalisation de la limitation à 30 km/h de cette voie. Ces travaux d'un montant de 60 000 € seront subventionnés par le Conseil général à hauteur de 10 000 € et pour 10 000 € également par l'Etat, sur des fonds spéciaux du Ministère de l'Intérieur, obtenus grâce à Olivier Jardé.

Toujours en matière de sécurité routière, conformément à la décision du Conseil Municipal de limiter la vitesse à 30 km/h sur le Chemin du Tour de Ville, des

panneaux de signalisation vont y être implantés.

L'école ne sera pas oubliée avec des rénovations de peinture et le hangar communal sera équipé d'une installation électrique, inexistante à ce jour.

Quant à la Communauté de Communes du Val de Somme, elle réalisera quelques travaux d'aménagement et d'entretien de nos voiries.

Comme je le rappelais tout à l'heure, nous avons fêté, le 1er octobre 2011, les dix ans de l'Espace Maintenon, ici même, en présence de Michel Bellanger, Maire de Maintenon, commune d'Eure et Loir. Je ne reviendrai pas, ce soir, sur l'histoire des relations de Gentelles avec Maintenon. Beaucoup d'entre vous la connaît. Ceux qui l'ignorent peuvent en prendre connaissance en consultant sur le site internet de la Commune "gentelles.fr" le discours prononcé, ici, le 1er octobre, où j'en retrace les grandes lignes. Le Conseil Municipal souhaite que nous recevions, à l'automne 2012, une délégation d'habitants de Maintenon, en remerciement des importants services rendus à Gentelles par leur commune. J'ai transmis l'invitation à Michel Bellanger et je pense qu'elle rencontrera une réponse favorable.

Vous savez, qu'en de telles occasions, il y a toujours un échange de cadeaux. Nous avons donc pensé demander aux artistes peintres Gentellois de réaliser des tableaux présentant notre commune, que nous pourrions offrir en de telles circonstances. Je les réunirai très prochainement pour mettre au point, avec eux, cette opération.

Depuis que je suis Maire de Gentelles, j'ai toujours souhaité, avec le Conseil Municipal, améliorer le quotidien mais en travaillant sur le long terme. cela veut dire que les actions et les investissements doivent être réfléchis pour être efficaces le plus tôt possible et conçus pour durer le plus longtemps possible, avec des coûts de fonctionnement et d'entretien le plus faibles possible. De plus il faut être à l'affût de toutes les opportunités pour les transformer en réalisations. Par exemple, Nous souhaitons depuis longtemps que le gaz, comme l'électricité, soit distribué aux habitants de la Commune. Gaz de France a toujours refusé d'investir dans un réseau de distribution à Gentelles, alors qu'une conduite de gaz naturel traverse le territoire communal, au prétexte que trop peu de Gentellois souhaitait s'y raccorder.

Dès que la Fédération de l'Energie de la Somme s'est saisie de la compétence distribution de gaz, nous lui avons demandé que la situation de Gentelles soit étudiée et, trois ans après, le gaz est distribué sur notre territoire.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, appelé familièrement "le tout à l'égout", le Conseil Municipal y travaille depuis 1995. Dès que je suis devenu Maire de Gentelles, j'ai demandé à la DDE une étude de faisabilité. Il nous fallait réaliser un schéma directeur d'assainissement, puis le zonage communal. Malheureusement, l'Agence de l'eau nous refusait toute subvention, si cette étude n'était pas lancée conjointement avec d'autres communes du secteur. La Communauté de Communes

du Val de Somme, bien qu'elle n'en ait pas alors la compétence statutaire, a financé cette étude pour l'ensemble de ses communes membres qui étaient concernées. Le schéma directeur d'assainissement concernant notre Commune préconisait l'assainissement collectif. La Préfecture de la Somme a reproché à la Communauté de Communes d'avoir financé ces études et a bloqué toute réalisation tant que les statuts de la Communauté de Communes ne comporteraient pas cette compétence.

Prendre la compétence de l'assainissement par la Communauté de Communes n'était pas une affaire simple, car cela signifiait la reprise de la gestion de tous les réseaux existants, quel qu'en soit l'état, ainsi que la charge de tous les emprunts contractés pour la réalisation de ces réseaux. Lorsqu'enfin la compétence fut prise, l'agence de l'eau exigea la réhabilitation des réseaux existants, avant d'envisager de subventionner la création de nouveaux réseaux. Il faut savoir que le Conseil Général de la Somme ne subventionne que les dossiers subventionnés par l'agence de l'eau. Cette réhabilitation des réseaux s'élève à environ 6 000 000 €, dont près de 4 000 000 € pour refaire une station d'épuration neuve à Villers-Bretonneux.

En début d'année 2009, votre Conseil Municipal a voté le zonage communal en choisissant l'assainissement non collectif, choix qui entraîna la démission d'un conseiller municipal et quelques remous. J'ai demandé au Conseil Municipal de voter en ce sens, contraire à notre souhait d'un assainissement collectif, pour des raisons essentiellement financières. La Communauté de Communes du Val de Somme étant alors incapable de prendre en charge un nouveau dossier tant que les réhabilitations n'étaient pas réalisées. Au cours de l'année 2012, la nouvelle station d'épuration de Villers Bretonneux sera réalisée. Pour Gentelles l'horizon s'éclaircit.

J'avais l'engagement moral du Président de la Communauté de Communes que Gentelles ferait partie des communes qui auraient l'assainissement collectif dès que les financements le permettraient à nouveau. En lisant les derniers comptes rendus des réunions du Conseil municipal, vous avez pu remarquer que nous faisons partie des communes pour qui l'assainissement collectif sera réalisé au cours de la période 2013 à 2019. Nous devons revoter notre zonage, les études puis les appels d'offre seront lancés, et les travaux pourrons enfin commencer. A titre indicatif, il s'agit d'un chantier d'environ 2 000 000 €, qui ne serait pas réalisable sans les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général. Quand je cesserai mes fonctions de Maire, après les élections municipales de mars 2014, ce dossier sera proche de sa finalisation.

Il est un dernier point dont je veux vous entretenir. Il s'agit du plan d'alignement dont le projet a été adopté, le 9 décembre dernier, par le Conseil Municipal. Le dernier plan d'alignement, fixant les emprises de voirie, datait de 1928.

Le plan local d'urbanisme, approuvé en février 2007, a rendu constructible de nombreux terrains de part et d'autre du Chemin du Tour de Ville, zone retenue pour le développement de l'agglomération. De nombreuses constructions ont été érigées récemment et d'autres sont en projet. Dans les années qui viennent, il sera

nécessaire d'élargir la voirie étroite de ce qui n'était qu'un simple chemin rural pour l'adapter au trafic automobile. L'alignement des terrains riverains de ce chemin est donc revu pour permettre, dans l'avenir, ces travaux.

Une enquête publique se déroulera donc du 1er au 15 février et les propriétaires concernés en ont été avisés personnellement, par lettre recommandée, comme le prévoit la loi. Je me tiens, bien entendu, à leur disposition, ainsi que le commissaire enquêteur, pour leur fournir toutes informations utiles.

Cette année 2012 est importante, avec les élections présidentielles le 22 avril et le 6 mai, puis, les élections législatives, les 10 et 17 juin. Bien sûr, je ne vous donnerai pas de consigne de vote, sauf celle-ci : votez. A chacun de réfléchir pour donner sa voix à celui qu'il estime le meilleur pour entraîner la France vers un renouveau, mêlant redressement économique et justice sociale.

J'ai pris l'habitude, lors des vœux, de proposer à votre réflexion un texte ou un conte, que j'ai envie de partager avec vous, un peu comme on offre un cadeau. Cette année, j'ai choisi une fable de Jean de la Fontaine ayant pour titre "l'âne et le chien" :

"Il se faut entraider ; c'est la loi de nature.
L'âne un jour pourtant s'en moqua :
Et ne sais comme il y manqua ;
Car il est bonne créature.
Il allait par pays, accompagné du chien,
Gravement, sans songer à rien :
Tous deux suivis d'un commun maître.
Ce maître s'endormit : L'âne se mit à paître.
Il était alors dans un pré
Dont l'herbe était fort à son gré.
Point de chardons pourtant ; il s'en passa pour l'heure.
Il ne faut pas toujours être si délicat ;
Et faute de servir ce plat,
Rarement un festin demeure.
Notre baudet s'en sut enfin
Passer pour cette fois. Le chien, mourant de faim,
Lui dit : Cher compagnon, baisse-toi, je te prie
Je prendrai mon dîné dans le panier au pain.
Point de réponse ; mot : le roussin d'Arcadie
craignit qu'en perdant un moment
Il ne perdit un coup de dent.
Il fit longtemps la sourde oreille ;
Enfin il répondit : Ami, je te conseille
D'attendre que ton maître ait fini son sommeil ;
Car il te donnera, sans faute, à son réveil,

Ta portion accoutumée :
Il ne saurait tarder beaucoup.
Sur ces entrefaites, un loup
Sort du bois, et s'en vient : autre bête affamée.
L'âne appelle aussitôt le chien à son secours.
Le chien ne bouge, et dit : Ami, je te conseille
De fuir, en attendant que ton maître s'éveille ;
Il ne saurait tarder : détale vite, et cours.
Que si ce loup t'atteint, casse-lui la mâchoire :
On t'a ferré de neuf ; et, si tu me veux croire,
Tu l'étendras tout plat. Pendant ce beau discours,
Seigneur loup étrangla le baudet sans remède.
J'en conclus qu'il faut qu'on s'entraide."

Voilà, j'ai fini, et je vous invite maintenant à trinquer, tous ensemble, à cette nouvelle année.

Gentelles, le samedi 14 janvier 2012

Christian ALIX